



**Lignes directrices de l'AIGNB pour les
candidates et les candidats à l'évaluation
fondée sur les compétences**

Qu'est-ce que l'évaluation fondée sur les compétences?

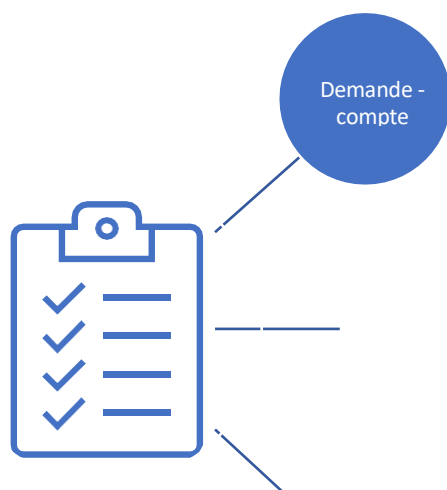
Les candidates et candidats au permis professionnel de l'AIGNB utilisent le système en ligne d'évaluation fondée sur les compétences (EFC) pour enregistrer les progrès réalisés en vue de satisfaire aux exigences en matière d'expérience professionnelle et aux fins de validation et d'évaluation.

Comment remplir l'évaluation fondée sur les compétences?

Les candidates et candidats doivent d'abord remplir la section « Antécédents professionnels ». Cette section a pour but de donner une vue d'ensemble de l'expérience professionnelle de la candidate ou du candidat, y compris une brève description des responsabilités de chaque poste. Les antécédents professionnels doivent illustrer l'évolution de la carrière au fil du temps. Les candidates et candidats doivent également expliquer toute lacune ou tout chevauchement dans leurs antécédents professionnels.

Les candidates et candidats doivent ensuite remplir l'auto-évaluation des compétences. Pour ce faire, ils doivent soumettre un exemple qui démontre chaque compétence clé et s'évaluer eux-mêmes à l'aide de l'échelle d'évaluation des compétences.

Enfin, les candidates et candidats doivent soumettre leur dossier à la validation de leurs valideurs et à l'évaluation de deux évaluateurs.



Qu'est-ce qu'une compétence clé?

Les compétences clés sont des domaines à l'égard desquels les candidates et candidats à l'obtention d'un permis professionnel doivent posséder un niveau approprié de compétences ou de connaissances. Les candidates et candidats doivent obtenir une note minimale de 1 pour chaque compétence clé, tout en satisfaisant à la moyenne générale de la catégorie de compétences.

Le cadre de présentation d'un exemple de compétence clé est le suivant :

- I. **Situation** : Décrire la situation qui s'est présentée avant d'avoir pris toute mesure.
- II. **Action** : Décrire les mesures prises et les jugements portés.
- III. **Résultat** : Décrire les résultats des mesures prises et des jugements portés.

Qu'est-ce que l'échelle d'évaluation des compétences?

L'échelle d'évaluation des compétences est l'échelle qui permet d'évaluer la qualité des exemples soumis dans le cadre des compétences clés. L'échelle d'évaluation des compétences comporte six niveaux de compétences, allant de 0 à 6. Pour chaque compétence clé, la note minimale est de 1. En outre, chaque candidate ou candidat doit obtenir une note moyenne minimale de 2 ou 3 dans chaque catégorie de compétences, en fonction de la catégorie. L'échelle de notation de l'EFC se trouve [ici](#) pour le génie et [ici](#) pour les géosciences.

Qu'est-ce qu'un indicateur?

Les indicateurs sont des exemples d'activités, de mesures, d'aptitudes ou de comportements qu'il serait approprié d'utiliser comme exemples pour les compétences clés. Bien que les indicateurs ne fournissent pas tous les exemples acceptables pour une compétence clé, ils constituent une base sur laquelle les candidates et candidats peuvent juger de la qualité de leur exemple. Il est possible de consulter le rapport sur les indicateurs de l'EFC [ici](#) pour le génie et [ici](#) pour les géosciences.

Comment choisir mes valideurs?

Le demandeur doit nommer au moins quatre valideurs. Dans l'idéal, tous les valideurs sont des professionnels inscrits auprès d'un organisme canadien de réglementation du génie ou des géosciences. Toutefois, il est entendu que cela n'est pas possible dans toutes

les situations. Dans ce cas, au moins un valideur doit être un professionnel inscrit auprès d'un organisme canadien de réglementation du génie ou des géosciences. Les autres valideurs peuvent être des titulaires d'un permis restreint validant des travaux dans le cadre de leur champ d'application défini et des équivalents professionnels internationaux.

Les valideurs internationaux doivent posséder des titres équivalents à ceux d'un professionnel canadien. L'équivalence des titres peut être déterminée par la preuve d'un permis international (expert-ingénieur breveté, P.E., etc.), la preuve et une brève évaluation de la formation du valideur, ou par d'autres moyens que l'évaluatrice ou l'évaluateur juge acceptables. Toutes les preuves de l'équivalence des titres d'un valideur seront transmises avec le dossier au Bureau des admissions pour confirmation finale de l'acceptabilité.

Quelles sont les compétences liées à l'expérience en milieu canadien?

Les compétences liées à l'expérience dans un milieu canadien sont un sous-ensemble de huit compétences qui ont été déterminées à partir des 34 compétences présentes dans le cadre d'évaluation des compétences en génie et qui démontrent le mieux les connaissances et l'expérience des règlements, des codes, des normes, du contrôle de la qualité, de la sensibilisation à la sécurité, de la responsabilité professionnelle et de la communication au Canada.¹

Pour les compétences liées à l'expérience en milieu canadien, la note minimale à atteindre est plus élevée. Voir le tableau ci-dessous pour prendre connaissance de ces connaissances ainsi que des notes minimales connexes.

¹ Les compétences équivalentes liées à l'expérience en milieu canadien pour les **géoscientifiques** sont les suivantes :

- 1.1. Se conformer aux exigences pertinentes en matière de législation, de réglementation et de rapports exigés par la loi.*
- 1.4. Maintenir des liens de travail constructifs;*
- 1.5. Appliquer les principes éthiques.*
- 1.6. Répondre aux obligations et responsabilités à l'endroit du public, de l'environnement naturel, des clients et des employeurs.*
- 1.7. Contribuer à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail.*
- 4.1. Savoir communiquer et comprendre à l'oral.*
- 4.2. Savoir communiquer et comprendre à l'écrit.*

EGBC est actuellement en train d'ajouter ces éléments au système et procède à des tests initiaux auprès des utilisateurs. Ces derniers seront informés des faits quand les changements seront publiés en ligne.

Compétence	Valeur minimale
1.1 Règlements, codes et normes	3
1.6 Sensibilisation à la sécurité	3
1.9 Examen par les pairs et contrôle qualité	3
2.1 Communication orale (en anglais ou en français)	3
2.2 Communication écrite (en anglais ou en français)	3
2.3 Lecture et compréhension	3
5.1 Code de déontologie	3
6.2 Le génie et le public	2

Quels renseignements dois-je fournir sur mes valideurs?

Les demandeurs sont censés fournir une adresse électronique professionnelle valide pour tous les valideurs. Dans les cas où il n'est pas possible de fournir une adresse électronique professionnelle pour un valideur, le demandeur doit fournir une justification. Le personnel de l'AIGNB ou les évaluateurs et évaluatrices peuvent demander des renseignements supplémentaires dans de tels cas, y compris, sans toutefois s'y limiter, un appel vidéo avec le valideur.

Quels sont les critères d'évaluation?

Les évaluateurs et évaluatrices tiennent compte des critères suivants lorsqu'ils examinent les candidatures :

- Les exemples doivent être liés à des problèmes uniques sans solutions prédéterminées évidentes.
- La candidate ou le candidat doit avoir eu la responsabilité totale ou partielle de l'obtention du résultat.
- Les exemples doivent être clairs et précis, et démontrer la compétence de la candidate ou du candidat dans un domaine particulier. Les évaluateurs et évaluatrices ne peuvent pas s'appuyer sur des preuves implicites.

En outre, il est recommandé aux candidates et candidats d'utiliser la première personne (le « je ») lorsqu'ils rédigent leurs exemples.

Que se passe-t-il lorsque mon dossier a été évalué?

Une fois que deux évaluatrices ou évaluateurs ont approuvé un dossier, un membre du personnel de l'AIGNB en informe l'intéressé par courrier électronique. Il incombe à la candidate ou au candidat de suivre les étapes restantes de la procédure de demande de permis professionnel.

Si la candidate ou le candidat n'a pas réussi les évaluations minimales de l'EFC ou si l'évaluatrice ou l'évaluateur estime que cette personne n'est pas prête pour l'obtention du permis, l'évaluatrice ou l'évaluateur peut choisir d'exiger d'autres renseignements ou de refuser la demande. Dans ces cas, des détails complémentaires seront fournis au demandeur.

Qu'est-ce que le programme de mentorat?

Le programme de mentorat permet aux personnes qui n'ont pas accès à un ingénieur ou à un géoscientifique sur leur lieu de travail d'acquérir une expérience professionnelle admissible grâce à des liens de mentorat avec un ingénieur ou un géoscientifique extérieur à leur lieu de travail. Pour vous inscrire au programme de mentorat, veuillez contacter logbooks@apegnb.com.

- I. Les candidates et candidats devront remplir et soumettre un accord de liens de mentorat entre leur employeur, leur mentor et eux-mêmes. La soumission sera téléchargée dans la section « Documents supplémentaires » du portail de l'évaluation fondée sur les compétences.
- II. Les candidates et candidats devront remplir et soumettre un rapport de leur mentor pour chaque trimestre au cours duquel ils entretiennent des liens actifs de mentorat. La soumission sera téléchargée dans la section « Documents supplémentaires » du portail de l'évaluation fondée sur les compétences.
- III. Les candidates et candidats devront toujours fournir le nom de quatre valideurs. Toutefois, le professionnel qui agit en tant que mentor peut approuver toutes les compétences, tandis que les autres valideurs peuvent agir uniquement en tant que références morales.